



Retour sur le 16 octobre 2010: les migrants... et toi?

Lors du lancement de la journée, Luc Pasquier a souligné d'entrée de jeu le fait que le thème n'a pas été mis en œuvre sous la pression médiatique. Il s'inscrit dans la logique du thème choisi par les Semaines Sociales de France. Et le président des Semaines Sociales Nord-Pas de Calais de poursuivre sur le fait qu'à partir du titre qui s'affiche, « les migrants... et toi », cette journée de l'Antenne Sociale s'adresse à nous tous, qui parfois, souvent, ne voulons

rassemblement du jour, à savoir la croyance en l'homme et une certaine opportunité de croiser des regards, avant de remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée, la ville de Lille, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et le Conseil Général du Nord qui ont soutenu l'initiative tout comme la fondation Louis Florin.

De son côté, Paul Wallez, président de l'URCEAS, rappelle que ce sont bien deux associations* qui sont co-organisatrices de l'événement avec l'Université Catholique de Lille. Elles ont en commun de s'inspirer de l'enseignement social de l'Eglise et elles ont choisi de joindre leurs ressources pour bâtir un observatoire des questions de société, pour contribuer à construire un modèle de développement durable.

Cette journée a donc comme ambition de traiter de la question des migrants, ce qu'ils sont, ce qu'ils vivent. Elle porte aussi sur les réactions vis-à-vis des étrangers qui sont nos frères.

Et Paul Wallez de souhaiter que puissent se développer à



Paul Wallez et Luc Pasquier

cette occasion des échanges dépassionnés pour renforcer nos initiatives, stimuler notre action et rappeler son sens. La journée s'adresse aux associations, aux étudiants, aux jeunes, aux citoyens autour de 3 temps forts avec une conclusion sous forme d'un échange entre le Médiateur de la République et le Père Bruno Cazin, Vice-Recteur de l'Université Catholique de Lille.

* Les Semaines Sociales Nord-Pas de Calais et l'Union Régionale des Centres d'Etude et d'Action Sociales



300 personnes étaient présentes dans l'amphi René Théry

pas voir, pas entendre, pas dire ce que nous pensons de cette question complexe. Et d'insister sur ce qui motive le

Près de 300 personnes ont participé à tout ou partie de la journée « les migrants... et toi? » le 16 octobre dernier à l'Université Catholique de Lille.

Cet événement a permis de dépasser les idées reçues et de rappeler l'importance du droit à la dignité et à la mobilité, mais elle a aussi donné lieu à un temps d'échange et de prise de recul entre des militants et bénévoles souvent trop pris dans le feu de l'action.

Ce journal a pour objectif de revenir sur les temps forts de la journée: l'ambiance, les échanges lors des tables rondes, les témoignages...

N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions.

Vous voulez en savoir plus sur cette journée et ses suites?

Contactez l'antenne sociale:

03 20 54 47 59

contact@urceas.org

70 boulevard Vauban 59000 Lille

Retrouvez les temps forts, des photos et des vidéos sur notre blog:

www.antennesocialenpd.c.blogspot.com

Les phrases de la journée

- « On ne peut pas fermer les yeux. Ce n'est pas en démantelant la jungle qu'on y arrivera mais en arrêtant la guerre » ; Wali Mohammadi, page 6.
- « Si chaque commune s'engage, on pourrait résoudre la question du logement. Il s'agit, non pas de partager une charge, mais une richesse » ; Marie-Christine Staniec-Wavrant, adjointe au Maire de Lille.
- « Ca fait du bien de prendre de la distance et de la hauteur. On est pris par une urgence permanente. Il y a peu de temps pour se rencontrer en dehors du terrain » ; Mathieu Quinette, page 4.
- « LMCU donne l'exemple, il existe une volonté de développer des villages d'insertion et des centres d'hébergement spécifique pour les Roms » ; Patrick Vigneau, page 4.
- « On essaie de régler un problème administratif mais les personnes ne comptent pas » ; Jean-Marie Rausenberger, page 5.
- « On se réfugie, on ne demande pas l'autorisation de se réfugier » ; Gaston Vandecandelaere, page 5.
- « L'hospitalité, c'est à Sangatte, le thé et les gâteaux. J'y suis allé une quarantaine de fois » ; Bruno Mistiaen, page 6.
- « Le Ministre de l'immigration et du co-développement oublie sa deuxième mission » ; Joël Loeuilleux, page 5.
- « L'enjeu est bien de considérer la mobilité comme normale et de reconnaître de facto le droit fondamental à la mobilité comme un droit de l'homme dans un monde où 2 personnes sur 3 ne peuvent pas circuler librement sur la planète » ; Catherine Wihtol de Wenden, page 6.
- « Le droit international est devenu comme un recours contre le droit interne. Les épisodes de cet été ont par exemple amené la décision capitale du tribunal administratif de Lille, visant à considérer que la reconduite des Roms à la frontière n'était pas légale » ; Emmanuelle Lequien, page 7.
- « Le Parlement Européen a déjà demandé aux états membres de mettre en œuvre les dispositions concernant le droit de vote des migrants. 9 pays sur 27 l'appliquent » ; Hélène Flautre, page 7.



Appel de Bruno Mattei du Collectif Solidarité Roms

« Compte tenu du fait que Lille Métropole Communauté Urbaine ne demande plus d'expulsions, les Roms peuvent être sur des terrains. Le problème, ce sont les situations d'extrême urgence, dans la mesure où 320 Roms vivent sous des tentes très légères. L'hiver arrive. Nous lançons un appel à trouver des matériaux destinés à construire des abris en bois (y compris des tôles) pour éviter de passer l'hiver sous les tentes avec des enfants en bas âge »

Contact: bruno.mattei1@free.fr
03 20 42 07 30



Appel de Mathieu Quinette, mission Migrants Littoral de Médecins du Monde

« Les droits de l'Homme sont bafoués tous les jours à Calais. Malgré les prises de positions, les courriers, les communiqués de presse des associations, la situation ne change pas. Il faut aller vers la Commission Européenne des Droits de l'Homme et demander des sanctions.

Pour cela, il nous faut collecter des faits et rassembler des preuves mais les associations d'aide aux migrants, qui sont débordées par les besoins primaires des réfugiés, n'ont pas encore été en mesure de le faire.

Je lance un appel aux associations pour que puisse être menée une enquête de terrain »

Contact: migrants.littoral@yahoo.fr



La réalité des migrations dans le Nord-Pas de Calais

Exposé de Jean-François Stevens

Jean-François Stevens, président du conseil scientifique de l'antenne sociale, indique d'emblée que son propos doit permettre de passer des fantasmes aux réalités.

Pour ce faire, il présente une batterie de définitions et de données. Ainsi l'immigré est une personne née à l'étranger et qui intègre un pays dans lequel elle souhaite vivre. Il ajoute que les migrants représentent 3% de la population mondiale, 8% en Europe. Pour eux, rappelle-t-il, il existe un droit universel à la migration prévu dans toutes les déclarations des droits de l'homme, avant d'ajouter que le problème est qu'il n'existe pas de droit d'entrée, car celui-ci reste soumis à la souveraineté des Etats. Dans son propos, Jean-François Stevens reviendra sur les formes variées de migrations (d'établissement, de travail, familiales, liées aux études, réfugiés ou demandeurs d'asile) et également les raisons qui poussent aux migrations. Sur ce point, il insiste sur le fait que migrer suppose des ressources, des relations, une certaine éducation. Ce n'est pas la misère du monde qui se déplace, souligne-t-il.



Jean-François Stevens

Le Nord-Pas de Calais, terre de passage

Historiquement, nous faisons partie de cette grande plaine fertile de l'Europe du Nord, riche, et donc convoitée par toutes les féodalités et arpentée par toutes les armées.

Et Jean-François Stevens de déceler que ce « petit peuple des frontières », pour survivre, a acquis un esprit d'accueil et d'ouverture culturelle.

Aujourd'hui, les temps ont changé. Ce sont des migrants qui parcourent nos terres, suggérant que nous serions

dans la situation de "gardiens de porte" pour l'Angleterre qui ne fait pas partie de l'espace Schengen. Ceux qui cherchent un pays d'accueil arrivent sur le littoral de Cherbourg à Zeebrugge, pour essayer d'aller plus loin, en Angleterre où ils espèrent trouver une langue qu'ils pratiquent, des communautés d'accueil, un travail même illégal. Entre 1999 et 2002, à Sangatte, ce sont plus de 67.600 étrangers qui ont transité. En majorité, des Afghans, des Irakiens, des Iraniens, des Soudanais soit 1500 à 2000 personnes par jour. En 2007, il y a eu plus de 17.000 interpellations pour le Pas de Calais (chiffres de la Police de l'Air et des Frontières). On apprend au passage que ce sont plus de 3700 personnes qui ont été aidées à Dunkerque en 2007.



Le Nord-Pas de Calais, terre de brassage

Pas seulement de bière... ironise Jean-François Stevens avant d'indiquer que les premières vagues d'immigration massive datent du milieu du XIX^{ème} siècle, notre région comptant 300.000 Flamands en 1886, 192.000 Polonais en 1931.

Ensuite, ce furent les immigrés algériens, kabyles, marocains, italiens, les travailleurs coloniaux, portugais, etc.

Aujourd'hui, notre pays compte 4,9 millions d'immigrés résidents soit 8% de la population française, 150.000 acquérant

chaque année la nationalité. Le solde migratoire s'établit à 100.000 personnes par an, soit 1,7 pour mille de la population française, en sachant que pour l'Union Européenne, c'est 4 pour mille.

Ces chiffres confirment ce que disait le Père Mellon* au lancement du thème il y a quelques mois, à savoir que les grands flux c'étaient hier, et c'est ailleurs.

La région compte 179.100 immigrés soit 4,5% de la population régionale, moins qu'en France donc. Le Nord-Pas de Calais est la 6^{ème} région française en nombre d'immigrés, 14^{ème} pour la part des immigrés dans la population.

Leur nombre a baissé de 5,4% entre 1999 et 2004, à l'inverse des autres régions françaises.

Sociologie de l'immigration régionale

De façon surprenante, 48% proviennent d'Europe, puis du Maghreb (40%), 5% d'Afrique noire et 5% d'Asie.

Depuis 1990, les immigrés (à 60% du Maghreb et d'Afrique noire) ont une moyenne d'âge de 32 ans et sont à 49% des femmes. 50% vivent dans la métropole lilloise, Lille compte davantage de Marocains et d'Asiatiques, Roubaix-Tourcoing d'Algériens, Valenciennes d'Italiens, la Sambre-Avesnois de Belges, le bassin minier de Polonais.

Au total, la population immigrée est plus âgée que la moyenne de la population, elle compte moins de personnes seules, moins de familles monoparentales, 41% sont propriétaires contre 55% des habitants de la région.

Si la population immigrée représente 4,5% de la population régionale, elle ne représente que 4,3% des actifs, avec plutôt une faible qualification sauf pour les jeunes entrés depuis 1990 qui ont une qualification comparable à la moyenne régionale. Le taux de chômage est de 30% et il grimpe à 42% pour les personnes originaires d'Afrique.

* Retrouvez des éléments de la conférence de Christian Mellon « les migrations, des fantasmes aux réalités » du 22 mars 2010 sur le blog de l'antenne sociale: www.antennesocialenpdc.blogspot.com

En conclusion, Jean-François Stevens insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'immigration massive mais une infusion lente et durable, l'intégration se faisant par les familles, la culture, la solidarité, mais moins qu'auaparavant par le travail. Et l'intervenant de citer cette phrase de O. Elytis, prix Nobel de Littérature : « j'habite un pays surgissant de l'autre » ou encore celle de l'évêque de Cologne, faisant référence au soldat romain qui était égyptien dont la tombe a été découverte sous la crypte, « la foi nous a toujours été apportée par l'étranger ».

Table ronde

Comment les migrants vivent dans le Nord Pas de Calais ?

Selon l'animateur de la table ronde Luc Roussel, il s'agissait de faire un pas en avant en allant dans le qualitatif: ce que vivent les personnes. Jean-Marie Rausenberger évoque la diversité des migrants dans la région: personnes installées, demandeurs d'asile en attente de réponse, personnes de passage, en attente de partir en Angleterre, Gens du voyage, Roms, etc. C'est de survie au quotidien, de racisme, de scolarisation des enfants, de vies de traques, de brimades et d'inexistence qu'il s'agissait de débattre.

Thierry Hennion, assistant social à Médecins Solidarité Lille, revient sur plusieurs définitions.

- Pour l'UNESCO, le migrant est une personne qui vit de manière temporaire dans un pays où elle n'est pas née.
- Selon l'INSEE, l'étranger réside en France sans disposer de la nationalité.
- L'immigré selon le Haut Comité Humanitaire, est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Selon les statistiques, elle reste immigrée.

Dans les 8% d'immigrés en France, il y a donc 40% de Français. La France compte ainsi 5,8% d'étrangers. L'assistant social confesse que tous les jours, il rencontre des familles pour lesquelles il n'a pas de solution, notamment en termes de logement d'urgence.

Si la délivrance des titres de séjour s'est améliorée en préfecture, cela reste toujours la politique de guichet avec son arbitraire et un manque de formation des agents. Pour les demandeurs d'asile, c'est tout simplement le parcours du combattant.

Enfin, si l'accès aux soins a été facilité pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle, le problème reste entier pour les personnes migrantes en situation irrégulière. Il reste difficile de prouver que l'on est en France quand on n'a pas de situation administrative. On parle d'accès restreint aux soins avec de plus en plus de personnes qui se tournent vers le tissu associatif qui, lui, a des moyens dérisoires.

Et de regretter l'utilisation du prétexte d'événements pour viser la population des Roms que personne ne va défendre.

Mathieu Quinette, Mission Migrants Littoral de Médecins du Monde, Calais

Celui qui est dans l'urgence permanente sait parfaitement de qui il parle quand il évoque les migrants en transit, originaires de nombreux pays, avec une population fortement masculine, surtout chez les Afghans, les Irakiens et les Iraniens, jeune avec 65% des migrants qui ont entre 15 et

25 ans avec une pointe de 30% de mineurs chez les Afghans. Toutes ces personnes viennent de pays où il y a des conflits : elles ont mis des mois pour arriver, à pied, en camion, par bateau, avec son lot de morts sur le trajet. Les parcours migratoires sont dangereux. Dans le Nord-Pas de Calais, on retrouve de nombreuses jungles ou campements. En ce moment, c'est probablement un chiffre aux alentours de 600 personnes qu'il s'agit de considérer, avec des conditions de vie très sommaires et un accès à l'eau problématique. En fait, il ne s'agit de rien d'autre que de bidonvilles. Ces conditions de survie entraînent fatalement de gros problèmes pathologiques, des traumatismes liés à des chutes, des problèmes digestifs. Et le représentant de Médecins du Monde tire la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire catastrophique. (Voir appel en p.2). La fixation de points d'eau est aujourd'hui soutenue à bout de bras par des associations dont ce n'est pas la responsabilité. Au quotidien, les bénévoles sont face à des personnes en souffrance. Des pressions sont exercées sur les associations, qui se retrouvent de fait entre le marteau (l'Etat) et l'enclume (les passeurs) qui tentent d'intimider les bénévoles. Mathieu Quinette met en évidence la clandestinité des campements, les conditions d'accueil en France qui font qu'il n'y a pas d'hébergement pour les demandeurs d'asile (à la différence de l'Angleterre où il y a un discours sur une bonne prise en charge). Il dénonce cette situation horrible à Calais, qui vise à détruire les campements sans régler le problème de fond. Les migrants deviennent alors invisibles, encore davantage sous la coupe des passeurs. La situation ne va pas en s'améliorant pour les migrants. Et de stigmatiser le peu d'efforts des pouvoirs publics et le fait qu'on laisse la situation pourrir pour sortir *in fine* l'argument sanitaire.



Mathieu Quinette, Jean-Marie Rausenberger, Luc Roussel, Thierry Hennion et Patrick Vigneau

Patrick Vigneau, directeur de l'AREAS Gens du Voyage et Roms migrants

« Gens du voyage » est un terme administratif qui date de la loi de 1969 qui impose notamment un carnet de circulation et une commune de rattachement. Cela n'est pas sans conséquence sur la défiance vis-à-vis du monde sédentaire. On distingue parmi cette population mobile et française au statut particulier, les Tsiganes, les cirquatiens et forains, les Yenish ou voyageurs issus de la société sédentaire. Les Roms migrants sont, eux, des personnes tsiganes en provenance des pays de l'Est. Originaires de l'ex-Yougoslavie, on trouve des demandeurs d'asile, dans cette catégorie des ni-ni (ni expulsable, ni régularisable), dans la mesure où ils ne peuvent justifier de leur origine. Ces grands oubliés sont venus suite aux guerres de Bosnie, de Serbie, du Kosovo. Patrick Vigneau précise que les Tsiganes ont été les premiers à être frappés par les pogroms. Parmi les Roms migrants, on trouve également les personnes en migration économique en provenance de Roumanie et de Bulgarie, deux pays entrés dans l'Union Européenne. Le directeur de l'AREAS indique que la vie pour ces deux catégories n'est pas tout à fait la même : les Roms migrants vivent dans des campements (1200 Roms sur la métropole, 4 à 500 dans des villages d'insertion). Pour les premiers, la vie est bien différente. On dénombre 22 camps sur la métropole avec 700 per-



Kamal Lmimouni, Nicolas Duchez et Dylan Gully

Les « plus » de la journée

- L'ambiance musicale du groupe Tarab Med

sonnes. A la différence des migrants vers l'Angleterre, on a affaire ici à des familles, avec des enfants, des nouveaux-nés, des grands-parents. Les situations sont extrêmes, mais comme les gens savent survivre, la vie s'organise à travers les bidonvilles. Depuis les événements d'août, des habitations de fortune ont été détruites pendant que leurs occupants étaient quelques heures en garde à vue. Cette violence rare a été bien difficile à gérer. Patrick Vigneau met en évidence la bonne cohésion entre les différentes associations, et pointe du doigt le fait qu'on laisse des personnes dans des conditions indignes et inhumaines. C'est toujours une grande question dans le pays des droits de l'Homme, qui est un rêve et une image... Pour lui, c'est un leurre de vouloir renvoyer les gens chez eux. Là-bas, la misère,

c'est à la puissance dix. Tant que l'on n'aura pas travaillé dans le pays d'origine à soutenir les populations, beaucoup continueront à venir.

Jean-Marie Rausenberger, la Cimade

Pour lui, la législation actuelle pose la question de l'accueil inconditionnel. Le centre d'hébergement d'urgence comme l'accueil ponctuel, on y accède en faisant le 115. Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale accueillent des personnes seules, des couples et des familles. Des établissements accueillent la mère et l'enfant. Mais le président de la Cimade Nord-Picardie de mettre en évidence que ces structures ne s'adressent pas spécifiquement aux personnes étrangères. Compte-tenu des délais d'attente, beaucoup de demandeurs d'asile se retrouvent à la rue. Du côté des autorités, on indi-

que que 638 places supplémentaires ont été mobilisées dans le département. Elles complètent les 743 places existantes, les 1000 places en résidences sociales et 47 lits de soin-santé. Sur Lille, la coordination de 24 associations estime qu'il faudrait 700 places de plus. Et Jean-Marie Rausenberger de mettre en lumière le fait qu'obtenir une régularisation par le titre de séjour ne règle pas les problèmes de logement, les foyers d'urgence proposant souvent de payer une nuit d'hôtel. Sans compter la situation des enfants dans ces conditions. Il déplore des fermetures très violentes, le poids excessif des démarches administratives, et une non-prise en compte des personnes, l'administration se focalisant sur les situations.

Table ronde Réfugiés et sans-papiers

Le vice-président du Secours Catholique, Gaston Vandecandelaere, qui anime la table ronde, se réjouit d'avoir des intervenants enthousiastes autour de lui. Il rappelle d'abord ce que sont les réfugiés, à savoir un groupe qui craint les persécutions et qui constitue de fait une catégorie singulière parmi les migrants. Ces personnes peuvent se réfugier dans un pays autre que le leur, la Convention de Genève ayant identifié cinq risques (opinions politiques, races ou ethnies, nationalité, religion, groupes sociaux stigmatisés). On se réfugie, on ne demande pas l'autorisation. Et après ? Commencent les démarches en préfecture, les rendez-vous pour exposer son cas, la délivrance éventuelle d'une autorisation provisoire de séjour (APS) d'un mois, les formulaires à remplir destinés à l'OFPPRA, le seul organisme qui puisse se prononcer sur la recevabilité de la demande du réfugié. La préfecture donne alors une autorisation de séjour de 3 mois, renouvelable tant que le dossier est à l'étude. Si une personne obtient le statut de réfugié, l'autorisation de séjour se transforme en autorisation de 10 ans. Le refus doit être circonstancié. Pour les déboutés définitifs existe une possibilité de recours, lequel doit répondre aux objections de l'OFPPRA. Une notification intervient alors par le biais de la Préfecture avec exécution dans le mois qui suit. Les déboutés peuvent demander un réexamen si des éléments nouveaux interviennent. Gaston Vandecandelaere observe que les moyens mis à disposition sont trop limités pour satisfaire toutes les demandes et souligne qu'il y a certes un droit pour les réfugiés, mais avec une telle part d'appréciation personnelle que cela donne l'impression que cela relève du fait du prince. En République, c'est un peu agaçant.

Joël Loeuilleux, pour la Ligue des Droits de l'Homme de Calais, évoque que dans la foulée de la Guerre du Kosovo des personnes estampillées Croix Rouge arrivaient régulièrement. Il indique que dans ce contexte, le Préfet de l'époque a demandé de gérer un hangar. Après deux mois de fonctionnement, le Préfet a fermé le hangar. A l'été 1999, les pluies étaient abondantes, les personnes erraient dans les jardins publics, les enfants dormaient dans des sacs poubelles. Avec sa femme, il est allé à Genève expliquer la situation et dénoncer ces centres de rétention camouflés. Face à cette absence de respect de la dignité

humaine, il va se battre pour obtenir à Calais une antenne de la Préfecture pour faire valoir les droits des demandeurs d'asile. Il rappelle qu'à l'origine, il fallait aller à Arras avec le risque du transport de personnes en situation irrégulière. Aujourd'hui, il s'occupe de mineurs isolés au motif que tout citoyen doit protéger un mineur.

Immaculée Ntawuhungakaje du Secours Catholique explique que quand l'étranger frappe aux portes du Secours Catholique, on l'écoute, on le soutient, on l'accompagne. Sur le plan social, la structure aide à la constitution de dossiers d'accès au droit, en

essayant de comprendre le parcours, le projet migratoire, et d'établir la confiance avec les autorités. Pour les demandeurs d'asile, elle indique avoir sur les bras 80% de déboutés. Pour eux, les possibilités de réexamen sont à trouver dans les attaches familiales et les conditions de santé. Face au rejet de leur demande d'asile, il y a la fameuse OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). D'où cette instance de dialogue avec la Préfecture du Nord avec un quota de 100 dossiers par mois. Grâce à cela, 236 personnes ont été sauvées l'an dernier.

Suite en page suivante



Les « plus » de la journée

- Les stands des associations pour échanger sur les activités de chacune et nouer des contacts

Bruno Mistiaen, des associations AFRA-NE et « le Grand Mi », parle de l'Afghanistan, ce pays qui est entré dans sa 31^{ème} année de conflit, où l'espérance de vie est bien courte, le revenu par habitant faible, le taux de mortalité infantile 44 fois supérieur au nôtre, où les enfants sont exploités. Toutes ces données expliquent selon lui les causes des migrations à partir de ce pays déconseillé par les autorités françaises. Le chiffre parle de lui-même : 1 réfugié sur 4 dans le monde est Afghane. 1,7 million au Pakistan, 1 million en Iran. A Calais, au plus fort des

La transition est faite avec Wali Mohammadi, auteur du livre « de Kaboul à Calais », dont l'exposé précédent rappelle le pays de son enfance. Si les migrations concernent tous les pays, il souhaite rendre hommage à la France avec ces gens qui aident, protègent, guident dans les démarches administratives. Il était très jeune quand il a quitté l'Afghanistan, traversé 7 pays, et s'il témoigne, c'est au nom de tous ces fantômes qui se trouvent dans le Nord-Pas de Calais. Le droit de survivre, c'est finalement le droit de tous les citoyens au monde. Il explique que

la nationalité. D'où la prise de conscience en 1996 qu'il fallait s'organiser. Le CSP se dote d'une commission juridique. A côté de cette commission, les occupations sont clairement revendiquées. En 1998, le CSP existe avec une commission systématisée en préfecture, rejointe par la Cimade en 2001. En 2004, suite à une grève de la faim, 30 personnes ont pu être régularisées chaque mois. En 2007, après une dernière grève de la faim, la Préfecture a réorganisé la commission avec d'autres associations. Pour lui, le CSP par son action a régulé le comportement de la préfecture, avec 25% de régularisations acquises. Il conclut : quand le CSP est fort, les régularisations augmentent, quand il est faible, elles baissent.



Elisabeth Fichez, Armand Nwatsok, Bruno Mistiaen, Gaston Vandecandelaere, Joël Loeuilleux, Wali Mohammadi et Immaculée Ntawuhungakaje

périodes de migrations, on a compté 0,06% des réfugiés afghans au monde, ce qui reste tout à fait insignifiant. Bruno Mistiaen met à l'honneur le sourire des jeunes Afghans avant de se demander ce qu'est devenue cette petite fille sur une photo en 1976: « Son regard me crie: *étrangers qu'a-vez-vous fait de mon pays ? J'espérais vivre libre et heureuse. Pourquoi cette liberté confisquée par un terrorisme aveugle? Rendez-moi mon innocence et ma liberté. Derrière la tristesse des fleurs fanées se cachent les graines...* ».

quand on quitte son pays, ce n'est pas gagné, on n'est pas arrivé. Il y a le danger des mines, des trafiquants. Et de mettre en évidence que les Américains ne sont pas des libérateurs, dans la mesure où ils oppriment. En 2007, il a été accueilli par une famille française. Grâce à la France, il a obtenu des papiers,

Elisabeth Fichez, du Grand Mi

En 2002, avant la fermeture de Sangatte, elle a vu des bénévoles écrasés. L'aide à la logistique des vestiaires, le tri et le transport, l'aide matérielle et physique, tout cela est important. Deux lilloises ont eu l'idée de collecter des dons financiers : le Grand Mi s'est imposé. Chaque mois, un bulletin des nouvelles de Calais est édité pour que la dimension politique et sociale avance. En septembre 2009, lors de la fermeture de la jungle, la Cimade a demandé si certains étaient prêts à accueillir des gens à la rue. Avec son mari, ils ont dit « oui ». La bénévole indique que c'est difficile de jouer ce rôle d'hébergeur même si l'expérience a été renouvelée avec un objectif clair : laisser le moins longtemps possible chez soi et trouver un relais public. Aller dans un hébergement avec un SDF, c'est difficile à accepter même si on sait que c'est par ce biais qu'il va pouvoir s'en sortir. Et de souligner que les bénévoles du secteur sont admirables.

du travail. Il est aujourd'hui inscrit à Lille 2 où il poursuit des études de droit et prépare le concours de Sciences Po.

Armand Nwatsok, du Comité des Sans-Papiers 59, insiste sur les raisons économiques qui sont aussi politiques. On ne naît pas sans-papiers, 80% des déboutés du droit d'asile le deviennent même si une majorité ne peut pas être reconduite. Les sans-papiers, ce n'est pas une génération spontanée mais une fabrique. La loi de 1993 a fabriqué son lot. Celle de 1995 également avec le changement du code de

Table ronde Des droits fondamentaux aux politiques d'immigration

En introduction à la table ronde, Alain Pruvot (Ligue des Droits de l'Homme) convient que si la question des migrants est récurrente, ce qui est nouveau c'est la violence avec laquelle l'Etat entend répondre. Et de confier cette phrase du ministre Eric Besson à son endroit lors d'un passage à Calais: « vous pouvez m'écrire non pas pour contester mais pour nous aider à humaniser notre politique de fermeté ». De son point de vue, il existe un décalage manifeste entre la réalité et les grands textes européens. Partant de là, il importe de répondre aux interrogations de nos concitoyens, ceux qui sont réticents à l'égard de l'immigration dans une période de crise. Si l'immigrant est source de problème, il s'agit de renverser complètement des perspectives. Plutôt que de s'enfermer dans le débat répression/accueil, droit et développement de l'Europe sont des pistes à creuser.



A la question « l'immigration: chance ou pas? », Catherine Wihtol de Wenden, spécialiste des migrations internationales, répond qu'à l'évidence, la mobilité est un facteur essentiel du développement humain. Heureusement que les gens bougent car les fractures à l'échelle du monde en termes de



chance et de pauvreté seraient plus importantes. Autrement dit, les mobilités réduisent les fractures. Elle adopte la position de renversement de perspectives, dans la mesure où, si le phénomène s'est accéléré, ce n'est pas l'invasion. Si l'Europe reste une destination principale, depuis les années 90, des pays comme l'Iran, le Pakistan, la Syrie ont été de grands pays d'accueil.

Les transferts de fonds des migrants représenteraient plus de 300 milliards de dollars vers les familles restées au pays. Or, souligne Catherine Wihtol de Wenden, les politiques migratoires ne sont définies que par une poignée de pays. Il y a un décalage entre la situation mondiale qui est freinée par les politiques de quelques pays qui répondent à leur opinion publique.

Et d'insister sur la perspective que représente le prochain forum sur les migrations mondiales au Mexique. Pour elle, la question de la libre circulation va être un débat du XXI^{ème} siècle. Les sans-papiers font émerger cette question mondiale qui monte. L'enjeu est bien de considérer la mobilité comme normale et de reconnaître de facto le droit fondamental à la mobilité comme un droit de l'homme dans un monde où deux personnes sur trois ne peuvent pas circuler librement sur la planète.

Emmanuelle Lequien, du Syndicat des avocats de France, insiste sur la complexité du droit en question. Dans la législation, l'étranger est appréhendé sous deux angles, celui de l'acteur économique, du salarié et du travailleur potentiel d'abord, celui de l'homme dans son humanité la plus universelle, l'homme et le droit de vivre ensuite. En pratique, la législation est axée autour de ces deux critères. C'est à partir de la convention de Genève en 1951 que se développe une législation spécifique de l'étranger qui fuit son pays. Mais d'une manière générale, la richesse de l'étranger n'est pas appréhendée par le droit. Entre 1945 et 1973, la main d'œuvre était bienvenue. A partir de 1973, l'oscillation se fait entre un accueil et une restriction. L'avocate met en évidence une restriction majeure depuis 2002.



La défense des étrangers repose aujourd'hui sur les conventions internationales avec deux critères, le premier concernant l'homme qui doit être protégé et le second, l'homme acteur économique dans le cadre du droit communautaire. Une tension majeure existe entre ces deux manières d'appréhender l'étranger. La reconnaissance de l'étranger par sa culture n'est pas reconnue par le droit français. Or, le Traité de Rome de 1957 a créé un espace de libre circulation réservé aux européens. Il devient donc un outil pour dire des choses dans la mesure où depuis 1997 et 1999, l'immigration et les flux migratoires relèvent de la compétence de l'Europe. Le droit international est donc devenu comme un recours contre le droit interne. Les épisodes de cet été ont par exemple amené la décision capitale du tribunal administratif de Lille, visant à considérer que la reconduite des Roms à la frontière n'était pas légale. Il a rappelé à l'ordre l'administration, l'occupation

d'un terrain, quand bien même illégale, ne représente pas un trouble grave à l'ordre public.

Le président de la Cimade Patrick Peugeot évoque d'abord la question de la politique du chiffre pour les fonctionnaires, suggérant d'imaginer les désordres que cela peut provoquer chez des personnes qui n'avaient jamais été soumises à une telle pression. Et d'insister sur le fait que l'on ne peut pas ne pas s'étonner devant tant de débordements graves. S'agissant des centres de rétention, il indique que pour 100 personnes qui y entrent, 70 le quittent parce qu'elles n'avaient rien à y faire. Que penser d'un droit soumis à 70% d'erreur ? La réalité des choses, ce sont pour lui des étrangers qui entrent dans des centres sans savoir pourquoi, avec une pression intolérable, pour des motifs qu'ils ne connaissent pas. Ce point traduit bien la façon dont on traite les étrangers selon Patrick Peugeot qui voit là une atteinte aux droits fondamentaux à la mobilité. L'appel à la mobilité est pour lui un appel à saluer. Et d'évoquer la découverte que viennent de faire les Allemands, à savoir qu'ils vont perdre plus de 10 millions d'habitants dans les années qui viennent. La seule solution qu'ils ont, ce sont les migrations. Angela Merkel a notamment constaté que plus de Turcs partent qu'il n'en arrive. Il faudra d'autres migrants que les Turcs en Allemagne dans les années à venir. S'agissant de Calais, on en parlera un jour, prédit-il, comme d'Austerlitz, comme d'une bataille gagnée contre les Afghans. L'expulsion de 270 Afghans de la jungle, sous l'œil de 25 caméras et de 100 journalistes, restera comme une atteinte scandaleuse aux personnes, certains n'ayant pas pu mettre des chaussures. Ils sont allés à Toulouse, Montpellier, Nîmes, etc... *In fine*, les juges ont unanimement constaté qu'il s'agissait là d'une atteinte intolérable au droit d'aller et venir. Quand les choses sont trop évidentes, le droit l'emporte. Sur les 70 Afghans expulsés à Nîmes, plus de 25 sont insérés grâce à l'association des Afghans de Nîmes. Patrick Peugeot voit là le fait qu'il ne faille pas désespérer des juges et l'illustration de la réussite de l'intégration comme moyen de résoudre des problèmes en solidarité.



La députée européenne Hélène Flautre prend la parole en reconnaissant que sa barque est chargée. Au niveau européen, il y a des bonnes et des mauvaises nouvelles. La récente mauvaise nouvelle concerne les Afghans, avec l'accord de réadmission adopté par le Parlement Européen. On va pouvoir renvoyer des Afghans au Pakistan avec un délai de 3 mois. Pour autant, quand on met le doigt dans la compréhension, si on n'est pas capable de dire non sur cet accord de réadmission, il y en aura d'autres derrière... Au rang des bonnes nouvelles, le paquet asile. De son point de vue, les propositions de la commission européenne vont vraiment dans le bon sens. L'Europe devient un espace de conflit à propos des droits de l'homme. Pour toutes ces raisons, il est permis d'espérer que l'Europe soit un espace de droit qui permette de mettre des obstacles sur la route liberticide de beaucoup de pays européens. Il est donc essentiel de constituer cette Europe comme un espace d'expression pour les droits de l'homme. Et de pointer la proposition de directive sur les travailleurs saisonniers comme une mesquinerie, ainsi que les annonces mal éclairées de nos chefs d'Etat comme sur la Turquie. Elle relaie l'idée de droit à la mobilité au moment où toutes les études convergent vers l'ouverture des migrations légales et leur accompagnement. La vieille lune du bouc-émissaire est appliquée par les gouvernements, d'autant plus brutalement que la peur est forte, que la crise est là. Elle conclut sur le fait que l'on ne cassera pas cette logique facilement. L'expérience du rapport aux migrants est fondatrice de quelque chose. La manière la plus efficace est d'organiser les solidarités concrètes. C'est vraiment ce que nous pouvons apporter pour alimenter ce renversement attendu.



Les « plus » de la journée

- L'exposition « Exilés sans refuge » de l'association Terre d'Errance
- L'exposition photos du Père Gonzague Cuvelier sur les migrants de Calais



Conclusion Quand le Père Cazin interroge le Médiateur de la République

Jean-Paul Delevoye insiste sur le fait que le Médiateur n'est pas un décideur mais, parmi ses trois domaines de responsabilité, l'un concerne les droits de l'homme et notamment la problématique de l'accès au droit... Elle concerne 90% des dossiers qu'il reçoit. Et de souligner d'entrée de jeu, que dans ces moments de crispation autour du migrant qui s'appelait hier l'étranger, l'histoire des hommes est toujours une histoire de migrations. Et de prédire que la rencontre avec l'étranger va être de plus en plus prégnante. Il faut donc faire évoluer la problématique de l'immigration vers l'intégration, le communautarisme étant devenu un véritable souci de son point de vue.

Jean-Paul Delevoye ne veut pas ignorer ce choc permanent avec l'étranger. Nos sociétés ont des relents d'égoïsme, glisse-t-il. Le rejet s'exprime sur la carte européenne et les tensions relèvent du « racisme d'assiette ». Pour aider les politiques à changer, il s'agit de les interpeller de l'extérieur, pour contrer cette mécanique politique qui se sert de l'étranger. Et de saluer cette capacité prospective des phénomènes migratoires et une manière nouvelle de penser le rapport de la problématique à la société.

Le Père Cazin demande quelles forces sociales peuvent faire progresser cette cause juste. Est-ce aux associations de faire davantage de prospective ? Si Montesquieu disait que les états n'ont pas d'âme mais des intérêts, Jean-Paul Delevoye reste frappé par la méconnaissance des batailles qui s'organisent dans les instances de l'ONU. Il n'y a plus de débat intellectuel sur le sujet juge-t-il. Si la Cité incarne la neutralité, aujourd'hui, il s'agit certainement de penser local et d'agir global.



Jean-Paul Delevoye et le Père Bruno Cazin

S'il se dit finalement pessimiste sur l'expression politique de l'étranger, il veut rester optimiste sur l'expression sociétale de l'étranger. La dimension européenne n'échappera pas à la question de la mobilité de l'étranger. Si on laisse les Etats s'approprier la question, il y aura des fins électorales. « L'espace européen est sans conteste celui qui doit permettre de prendre de la distance nécessaire », conclut définitivement le Médiateur de la République française.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée!



Retrouvez les réponses aux questions posées après les tables rondes, des photos et des extraits de la journée « les migrants... et toi? » sur le blog de l'antenne sociale:

www.antennesocialenpd.com